



## **INFO'CORCELLES – SAPICOURT**

### **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017**

**Vous êtes tous cordialement invités** à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, à 11h00, devant notre monument aux morts.

A cette occasion, Liliane Gouet et Marie-Claude Féron liront quelques textes et poèmes sur le thème de la guerre et de la paix, entrecoupés de courts extraits musicaux.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi.

### **PROTECTION ZONE NATURA 2000**

Comme annoncé dans notre Bulletin « Info'Courcelles-Sapicourt » de février dernier, une nouvelle barrière a été mise en place il y a quelques mois, à l'entrée de la zone boisée sur le chemin dit de Jonchery sur Vesle à Rosnay. Elle vient en complément de celle déjà existante sur le même chemin au niveau de la RN31. Les ayants droit peuvent demander le numéro de code des cadenas en mairie.

Nous rappelons que par arrêté municipal du 9 juin 2006, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur cette voie, ainsi que sur les chemins de Flancourt et de la Fontaine aux Bouillons.

L'objectif de la mise en place de cette barrière et de la prise de l'arrêté est de protéger cette zone classée Natura 2000 qui abrite des milieux remarquables et des espèces patrimoniales qui méritent d'être préservés.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les Procès-Verbaux complets des réunions du Conseil Municipal, ainsi que les budgets, sont disponibles sur le site Internet de la Commune à la rubrique « Mairie et Grand Reims ». Ils sont également consultables en mairie.

Vous trouverez ci-dessous les points les plus significatifs évoqués lors de la réunion du 22 septembre 2017.

Les délibérations suivantes ont été prises :

- **Choix du bureau d'étude pour la réalisation d'une étude hydraulique, et pour une étude parcellaire :**

Le Conseil autorise le maire à demander une subvention à l'Agence de l'Eau et à signer le contrat de la société SAFER suivant son devis.

Nous rappelons que ces études sont notamment nécessaires pour définir les travaux à réaliser pour l'entretien des chemins des vignes des secteurs du Moulin Camus, des Hautelles, de la Cantine, et du Rû.

- **Rapport de la CLECT du 20 septembre 2017 :**

Le Conseil approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, avec la Communauté Urbaine.

- **Illuminations de Noël :**

Le Conseil autorise le maire, après avoir analysé les résultats de la consultation, à donner un accord sur l'offre de la société FME.

- **Création d'une aire de jeux multisport :**

Le Conseil autorise le maire à passer commande de la plate-forme à la société SOLOTRA, et commande du jeux multisport à la société IMAJ. Une subvention sera demandée au Conseil Départemental.

- **Achat de sel pour le déneigement :**

Le Conseil autorise le maire à signer une convention avec la Communauté Urbaine pour l'achat groupé de sel de déneigement.

### **RAPPROCHEMENT BRANSCOURT-CORCELLES SAPICOURT**

Une première réunion des Conseils Municipaux de Branscourt et de Courcelles-Sapicourt s'est tenue le samedi 14 octobre dernier dans notre commune.

Lors de cette réunion ont été abordés les sujets suivants :

- Point sur ce qui est déjà réalisé ou mis en commun (Cantonnier, matériel, animation théâtrale, école, terrain Multisport sur un emplacement offert par Pierre LHOTTE et son frère ...)
- Projets communs possibles, à étudier, (Liaison sécurisée entre les deux villages et peut-être même jusqu'à Rosnay, bâtiment technique communs ...)

Une réunion publique sera organisée afin de communiquer autour de cette dynamique de rapprochement qui s'amorce entre les deux villages, lorsque le projet sera un peu plus avancé.

## SE FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE

D'une façon générale, les nouveaux habitants du village se font connaître en mairie. Cela leur permet de recueillir des renseignements pratiques sur la vie du village (Ecoles, Comité des Fêtes, Ramassage et tri des ordures ménagères, etc), et si nécessaire, de se faire inscrire sur les listes électorales.

D'autre part, lorsque nous disposons d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone portable, il est possible de transmettre rapidement des informations par SMS, ou par newsletters depuis notre site Internet.

Nous invitons donc tous les nouveaux arrivants à passer en mairie pour se faire connaître, le lundi matin de 9h15 à 12h00, et le jeudi de 9h15 à 12h00 et de 14h15 à 18h00. Ils la feront connaissance de Madame DESFOSSE, notre secrétaire de Mairie. Ils pourront également, la plupart du temps, rencontrer Monsieur le Maire qui est présent dans ces créneaux horaires, ou prendre un rendez-vous avec lui s'il est absent.

## TERRAIN MULTISPORTS

Le projet du multisport prend un peu de retard au niveau de l'acte notarié. Le terrain devrait toutefois être utilisable au printemps prochain.

## PERMIS CONDUIRE ET CARTES GRISES

La préfecture communique : **Nouvelle étape dans la modernisation des démarches administratives : fin de la délivrance des permis de conduire et des cartes grises en préfecture et sous-préfecture.**

La relation avec les usagers est une préoccupation permanente de l'Etat. Les technologies du numérique permettent de simplifier les démarches administratives des citoyens. Ainsi, dès à présent, il n'est plus nécessaire de se déplacer en préfecture ou sous-préfecture, vous pouvez faire vos démarches pour les cartes grises et les permis de conduire, depuis chez vous, sur [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr), 24h/24, 7j/7 !

**Qu'est-ce qu'une télé-procédure ?** Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur Internet, sans passer par un guichet.

**Sur quel site pouvez-vous réaliser une démarche en ligne ?** Sur le site Internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

**Comment accéder à la télé-procédure ?**

- Depuis votre domicile, via Internet avec votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone
- Chez les tiers de confiance (professionnels de l'automobile, auto-écoles)
- Depuis un Point numérique, situé en préfecture ou sous-préfecture

- Dans un Espace numérique, chez les partenaires de la préfecture, telles que les Maisons de Service au Public.

Dans ces Points et Espaces numériques, vous ne serez pas seuls. Des médiateurs numériques, formés pour vous accompagner, seront à vos côtés.

Le préfet a conscience que pour une partie des usagers, les plus éloignés de la sphère numérique, cela nécessitera probablement un accompagnement par un membre de la famille, un proche, un voisin, un collègue...

Les guichets, en préfecture et sous-préfecture, fermeront définitivement le 6 novembre 2017.

## BENNE A VERRE

Nous rappelons que la benne à verre installée dans le prolongement du Chemin du Bémont vers la RN31, est exclusivement destinée à recevoir des bouteilles, des pots ou des flacons en verre, et qu'il est interdit de déposer des détritux à sa proximité. Régulièrement, nous sommes obligés de procéder au nettoyage de la zone, de trier les détritux, et de les porter à la déchèterie.

## RECENSEMENT DES JEUNES

Le recensement a lieu à la mairie. Il est obligatoire pour tous les Français (garçons et filles) dès l'âge de 16 ans. Vous devez vous munir d'un document officiel d'identité avec photographie (carte nationale d'identité de moins de 10 ans ou passeport en cours de validité), du livret de famille et, le cas échéant, d'un document prouvant la nationalité française en cas de naissance à l'étranger.

A cette occasion le maire vous délivrera une attestation de recensement, obligatoire pour vous présenter à un concours ou un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat ...).

## VITESSE EXCESSIVE

Les deux radars pédagogiques installés dans le village, ont fait globalement baisser la vitesse des véhicules qui empruntent nos rues.

De nombreux usagers respectent les limitations de la vitesse imposées.

Mais, malheureusement, on constate encore des dépassements, parfois très importants, de la vitesse autorisée.

Le fait d'être en retard de quelques minutes pour se rendre au travail, ou pour récupérer les enfants à l'école ..., ne justifie en rien de mettre en danger les personnes que vous croisez.